



ONTARIO
ENERGY
BOARD

AVIS D'AUDIENCE

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité a demandé la modification de son permis EI-2013-0066

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) d'approuver les modifications suivantes à son permis :

- Inclure dans l'article 1 sur les définitions une nouvelle définition appelée « Proposition de modification des règles du marché » qui décrit un ensemble de modifications des règles du marché qui ont fait l'objet d'une mobilisation officielle de la part des intervenants, qui ont été examinées par le groupe technique du détenteur du permis et qui ont été approuvées par le conseil d'administration du détenteur du permis.
- Rationaliser les exigences relatives au dépôt qui figurent à l'article 6 sur la fourniture de renseignements au conseil d'administration en modifiant les paragraphes 6.3 i, ii, iii et v afin de supprimer la nécessité de déposer des dessins ou modèles préliminaires ou périmés et les documents connexes.
- Remplacer le nom « Comité consultatif des intervenants » par « Comité consultatif stratégique » au paragraphe 6.3iii.
- Supprimer le paragraphe 6.3iv, qui sera intégré au paragraphe 6.3iii.

La SIERE indique que les changements proposés à certains des paragraphes de l'article 6.3 de son permis réduiraient considérablement le volume de documents déposés au début de la demande en ce qui concerne les conceptions préliminaires dont la CEO n'a pas besoin dans le cadre de son examen de la version définitive de la modification des règles du marché. La SIERE estime que la réduction de la quantité de documents permettra d'améliorer l'efficacité et la rapidité du processus.

Il existe trois types d'audiences à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le requérant a demandé une audience écrite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette requête.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette requête et de participer au processus. Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2024-0128** pour :

- examiner la requête ;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.
- envoyer une lettre comportant vos commentaires ;

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le

10 mai 2024 pour :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite) ;
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario électrique

 1-877-632-2727 ATS : 1-877-632-2727

 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

 oeb.ca/fr/participez

Société indépendante d'exploitation du réseau

 (905) 403-6900 1-888-448-7777

 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h

 ieso.ca